



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
25

Nombre de membres présents : 17
Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 8

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité de la Caisse des écoles
Séance du 17 décembre 2020

OBJET :

DE-CDE-20-12-1-1) AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT JUSQU'A L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-sept décembre à dix-neuf heures trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par Madame la Présidente le jeudi 10 décembre 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PITAVY, Vice-Président.

Présents : M. PITAVY, M. BEUZELIN, Mme SÉGURET, M. TOURNE, Mme ODDON, Mme SERVIAN, M. MOULY, Mme RUFFENACH, M. CHARDON, M. RIBET, Mme VERMANT, Mme BOILOT, Mme FOURNIER, M. GOURBESVILLE, Mme THIRIET, M. MESNARD, Mme BIDAULT.

Excusés : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme GREINER, M. CAMELOT, M. BEAUFRÈRE, M. LOUVIGNÉ, Mme MARIONNEAU LAGRANGE, M. MARCILLY, Mme DERAY .

Le Comité,

Vu l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget primitif pour l'exercice 2020 ;

Vu le budget supplémentaire pour l'exercice 2020 ;

Considérant qu'il convient de permettre d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 ;

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Autorise, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021, l'engagement, la liquidation et le paiement des dépenses d'investissement.

CHAPITRES	INTITULÉ	BUDGETÉ 2020	CREDITS AUTORISÉS
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	243 379,38 €	60 844 €

Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente

Signé